



Préavis d'adjudication de contrat

1.0 Introduction

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) doit évaluer les connaissances et les perceptions actuelles du cadre du parcours de résultats néfastes dans le domaine des sciences du rayonnement. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à signaler l'intention de la CCSN d'accorder un contrat pour ces services à :

Dr. Murray Rudd, Ph.D.
6173 Highway 2, Southamptton, Nova Scotia B4A 3Y6
902-877-8987
murrayrudd@gmail.com

Toutefois, avant d'accorder un contrat, la CCSN aimerait donner à d'autres fournisseurs l'occasion de démontrer qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences stipulées dans le ce PAC en présentant un énoncé des capacités au cours de la période d'affichage du présent PAC, qui est d'une durée de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs éventuels présentent au cours de la période d'affichage un énoncé des capacités qui répond aux exigences stipulées dans le présent PAC, la CCSN pourrait décider de lancer alors un processus d'appel d'offres par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou en sollicitant des propositions directement auprès des fournisseurs.

Si, à la date de clôture précisée ou avant celle-ci, aucun autre fournisseur n'a présenté un énoncé des capacités répondant aux exigences stipulées dans le PAC, le marché sera adjugé au fournisseur indiqué ci-dessus.

2.0 Contexte

La CCSN régleme la utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

La communauté d'évaluation des risques chimiques a récemment effectué une analyse prospective axée sur le parcours de résultats néfastes. L'analyse prospective est une méthode systématique de recherche et de repérage de tendances émergentes, de possibilités et de contraintes qui peuvent avoir une incidence sur l'orientation d'avenir d'un thème particulier. La tâche réalisée par la communauté d'évaluation visait à recueillir des commentaires à l'échelle mondiale, à moderniser l'évaluation des risques et à favoriser la prise de décisions réglementaires fondées sur la science en matière de produits chimiques. Un classement d'experts a été utilisé pour établir la priorité des catégories. De ce processus ont émergé quatre grands



thèmes qui aideront à orienter la recherche sur le parcours de résultats néfastes et les initiatives en matière de réglementation.

Compte tenu des ressemblances entre les domaines des produits chimiques et du rayonnement, les grands thèmes qui ont émergé de l'analyse prospective sur le parcours de résultats néfastes des produits chimiques peuvent guider l'élaboration de parcours de résultats néfastes du rayonnement.

La CCSN doit élaborer un sondage axé sur le parcours de résultats néfastes du rayonnement. Pour réaliser cette tâche, la CCSN a besoin d'un expert qui se chargera d'élaborer, de mettre à l'essai et de finaliser les questions du sondage. L'entrepreneur concevra l'instrument de sondage, mettra en œuvre le sondage, effectuera l'analyse de données, et fournira une présentation et un rapport final sur les constatations. Le travail comprendra ce qui suit :

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

- a. fournir au responsable technique un plan de travail avant la réunion de lancement
- b. participer à la réunion de lancement
- c. obtenir le logiciel de sondage
- d. solliciter des questions de candidats de l'ensemble du domaine du rayonnement
- e. élaborer et finaliser les questions du sondage liées au parcours de résultats néfastes
 - i. environ de 20 à 25 questions au total, sans toutefois dépasser 40 questions
 - ii. faire examiner les questions du sondage par des pairs triés sur le volet à une date ultérieure.
- f. présenter les questions au sondage au responsable technique en vue d'obtenir son approbation
- g. créer un échantillon approprié du sondage : déterminer la base d'échantillonnage, la stratégie d'échantillonnage et l'échantillon du sondage en tenant compte du caractère représentatif de l'échantillon du sondage, notamment la démographie, l'expertise et les affiliations
- h. développer l'instrument du sondage : Concevoir un instrument et une méthode de sondage appropriés pour régler les questions et atteindre les objectifs du projet
- i. lancer le sondage au moyen d'un logiciel approprié avec des mesures visant à obtenir un taux de réponse approprié
- j. effectuer l'analyse des données
- k. présenter les constatations
- l. soumettre le rapport final au responsable technique de la CCSN

Le contrat proposé est pour une période d'une année, à partir de la date de l'attribution du contrat jusqu'au dépôt du rapport final.

La valeur estimative du contrat, y compris la période d'option, est de **77 000,00\$ CAD**. Les taxes applicables sont en sus.



3.0 Exigences minimales obligatoires

Tout fournisseur intéressé doit, au moyen d'un énoncé de capacités, démontrer qu'il répond aux exigences suivantes :

M1 : Expérience de l'élaboration et de la réalisation d'analyses de type prospective sur le thème du parcours de résultats néfastes, démontrée par des publications antérieures dans le domaine de la documentation scientifique.

M2 : Expérience appréciable de l'élaboration et de la réalisation de recherche et d'analyses prospectives à l'échelle mondiale, démontrée par au moins une vingtaine de publications antérieures ou d'exposés lors de conférences, d'ateliers ou de séminaires.

M3 : Connaissances du parcours de résultats néfastes, démontrées par des publications antérieures dans le domaine de la documentation scientifique, ou des exposés lors de conférences, d'ateliers ou de séminaires.

M4 : Expérience appréciable de l'élaboration des questions de sondage et de l'utilisation de logiciels de sondage pour contribuer à l'analyse de données, démontrée par au moins une vingtaine de publications dans des revues scientifiques.

M5 : Expérience appréciable de la rédaction et de la communication de renseignements scientifiques, démontrée par au moins une vingtaine de publications dans des revues, des bulletins et des chapitres de livres scientifiques.

M6 : Expérience appréciable de la présentation de résultats scientifiques à un public spécialisé, démontrée par au moins une vingtaine de présentations lors de conférences, d'ateliers ou de séminaires.

M7 : Expérience appréciable (plus de 15 ans) comme professeur titulaire, agrégé ou adjoint dans le domaine des sciences environnementales (ou un domaine comparable, notamment d'autres disciplines scientifiques ou en économie).

4.0 Justification du fournisseur présélectionné

Le fournisseur présélectionné répond à toutes les exigences obligatoires minimales et est spécialiste dans le domaine concerné.

Le fournisseur présélectionné possède de grandes compétences et habiletés en matière d'élaboration d'analyses prospectives. De plus, le fournisseur présélectionné possède de grandes connaissances sur les parcours de résultats néfastes, le sujet de l'analyse prospective.



L'initiative des analyses prospectives a pris de l'ampleur dans les domaines des produits chimiques et de l'écologie, et il y a eu d'importants investissements dans l'élaboration de parcours de résultats néfastes pour régler la question de la toxicité touchant les mammifères et l'environnement pour les applications réglementaires. Le fournisseur présélectionné a déjà effectué une analyse prospective concernant les parcours de résultats néfastes pour le domaine chimique. Il possède non seulement les compétences requises pour atteindre les objectifs du projet, mais également pour favoriser la collaboration dans les domaines chimique et écologique.

Le fournisseur présélectionné est le seul fournisseur qui possède l'expérience et l'expertise requises pour effectuer ce travail, qui ressemble à d'autres projets qu'il a déjà réalisés dans le domaine de la toxicologie chimique. Il est important que cette analyse prospective axée sur le rayonnement soit conforme à l'approche adoptée par les spécialistes du domaine de la chimie. Ensemble, ces deux domaines vont accroître la confiance à l'égard des constatations découlant de ces tâches respectives. En adoptant une méthode cohérente pour ces deux domaines, les analyses prospectives peuvent grandement améliorer la prise de décisions réglementaires, particulièrement en ce qui concerne les scénarios d'exposition simultanée.

5.0 Propriété intellectuelle

Le titre de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

6.0 Énoncé des capacités

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé des capacités par écrit à l'autorité contractante, dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités le 1^{er} avril 2021 à 14 h 00 (HAE)).

7.0 Coordonnées

Les questions et la présentation des énoncés des capacités doivent être adressées par écrit à :

Luc Bonhomme
Spécialiste des contrats
280, rue Slater
C. P. 1046, Succ. B
Ottawa (Ontario)
Canada



K1P 5S9

Téléphone : 613-293-0419

Courrier électronique : cncs.solicitation-demandedesoumission.ccsn@canada.ca

8.0 Renseignements sur la politique

Règlement sur les marchés de l'État (RME) – article 6, alinéa d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.